



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 18-26-1 (2018)

RÈGLEMENT VISANT À ADOPTER UN TARIF
DISSUASIF POUR USAGE CRYPTOGRAPHIQUE

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 9 octobre 2018, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 18-26-1 (2018) intitulé « Règlement visant à adopter un tarif dissuasif pour usage cryptographique »;
- l'objet de ce règlement est d'adopter un tarif dissuasif pour usage cryptographique;
- l'original du règlement numéro 18-26-1 (2018) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 16 octobre 2018.

La greffière,

Geneviève Dupras